

Image not found or type unknown



Quand un salarié commet-il une faute ?

publié le **26/07/2012**, vu **749 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

Le salarié commet une faute lorsqu'il n'exécute pas normalement son contrat de travail et que son comportement est volontaire : manquement à la discipline (refus de travail, retards...), manquement professionnel (négligences, défaut de vigilance, erreurs résultant d'une mauvaise volonté délibérée, comportement déloyal...).

[Lire l'article](#)